
L'impact du choix de la langue sur les débouchés et carrières professionnels : points de vue d'étudiants

Abdellatif Bensfia, Abdelouahed Mabrouh et Khalil Mgharfaoui



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rdlc/2612>

DOI : 10.4000/rdlc.2612

ISSN : 1958-5772

Éditeur

ACEDLE

Référence électronique

Abdellatif Bensfia, Abdelouahed Mabrouh et Khalil Mgharfaoui, « L'impact du choix de la langue sur les débouchés et carrières professionnels : points de vue d'étudiants », *Recherches en didactique des langues et des cultures* [En ligne], 10-3 | 2013, mis en ligne le 27 décembre 2013, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rdlc/2612> ; DOI : 10.4000/rdlc.2612

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.



Recherches en didactique des langues et des cultures is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International License

L'impact du choix de la langue sur les débouchés et carrières professionnels : points de vue d'étudiants

Abdellatif Bensfia, Abdelouahed Mabrouh et Khalil Mgharfaoui

Introduction

- 1 Rappelons que le plurilinguisme et le multilinguisme sont des caractéristiques partagées par un nombre de plus en plus élevé de pays dans le monde. Rares sont en effet les pays où une seule langue est associée à différents domaines d'emploi.
- 2 Le Maroc offre un paysage où langues nationales et langues étrangères se partagent un territoire à travers lequel se manifestent des tensions politiques, historiques et culturelles. La « compétition » affecte presque tous les domaines. Chacune des langues ou variétés de langue en présence essaie de défendre son territoire et tente d'empiéter sur celui des autres moyennant des discours à teinte : « identitaire », « politique », « idéologique », « fonctionnelle », etc.

Langues nationales

- 3 Ce pôle est constitué de deux foyers : le foyer amazighe et le foyer arabe.
- 4 L'amazighe, langue des « premiers » habitants du Maroc, se présente sous trois grandes variétés régionales : Le tarifit, le tamazight et le tachelhit. Il offre les caractéristiques sociolinguistiques suivantes :
 - il est la langue maternelle d'une partie de la population marocaine ;
 - il se trouve dans une situation de bilinguisme doublée d'une diglossie vis-à-vis de l'arabe ;

- il est désavantagé sur le marché linguistique, à la fois sur le plan vertical, vis-à-vis de l'arabe et du français lesquels disposent d'une longue tradition écrite, et sur le plan horizontal, face à l'arabe marocain en tant que variété pratiquée dans la vie de tous les jours, qui joue le rôle de langue véhiculaire entre arabophones et amazighophones ;
 - il connaît depuis la création de l'Institut Royal de la Culture Amazighe au Maroc (Ircam), en 2001, un sursaut identitaire très significatif ;
 - il a été introduit progressivement dans un certain nombre d'établissements publics ;
 - il affiche une présence de plus en plus significative dans le paysage audiovisuel national ;
 - il vient d'être reconnu constitutionnellement en tant que langue officielle à côté de l'arabe lors du référendum du 1^{er} juillet 2011.
- 5 Le deuxième foyer des langues nationales est représenté par les différentes variétés de l'arabe. Celles-ci entretiennent entre elles une relation de diglossie, voire de triglossie ou de polyglossie (Dichy, 2010) : arabe scolaire / arabe médian / arabe dialectal. Le fossé ne cesse de se creuser entre les deux extrémités de la chaîne linguistique. Cette situation a des retombées négatives sur le statut de la langue officielle et affecte sensiblement sa compétitivité, ce qui nuit au développement linguistique et cognitif du jeune apprenant marocain (langue maternelle à la maison et arabe standard à l'école) et profite, par voie de conséquence, à la langue étrangère.

Langues étrangères

- 6 Au Maroc, la présence des langues étrangères se limite au français, et dans une moindre mesure à l'espagnol. L'anglais (ou d'autres langues comme l'allemand notamment) est cantonné à l'espace éducatif comme deuxième langue étrangère¹. Dans les textes, le français est considéré comme une langue étrangère au même titre que toutes les autres². *La Charte d'Éducation et de Formation*³ (2000) stipule, sans les nommer, l'introduction d'une 1^{ère} langue étrangère à partir de la 2^e année primaire, puis d'une 2^e langue étrangère à partir de la 5^e année du même cycle. Mais dans les faits, le français se vit autrement. Bien qu'il fût une langue imposée par les autorités du protectorat, le français est profondément ancré dans le vécu des Marocains⁴. Son statut a toujours posé problème. Ce n'est ni une langue étrangère ni une langue seconde. Pour échapper à ces pièges terminologiques, on parle de langue « privilégiée », de « langue sociale d'acculturation » (Elimam, 2008 : 105). Sa présence est assez significative dans le tissu socio-éducatif et économique du pays. Sa maîtrise⁵ « est devenue une compétence incontournable dans les grilles de sélection des ressources humaines dans les entretiens d'embauche » (Boukous, 2007).
- 7 D'une manière générale, le français présente les caractéristiques sociolinguistiques suivantes :
- langue enseignée et d'enseignement ;
 - langue d'administration à côté de l'arabe⁶ ;
 - langue de diffusion des biens culturels ;
 - langue de l'espace public ;
 - langue des médias...
- 8 Cette position privilégiée, mais, dans le même temps, assez controversée du français, du fait qu'il est perçu comme une langue porteuse de valeurs différentes, (langue de l'ancienne puissance coloniale aussi), fait de cet idiome un objet d'un enjeu idéologique

qui oppose des arabo-islamistes à la fibre traditionnelle à des défenseurs de la modernité⁷. Les premiers revendiquent une arabisation totale. Les seconds, formés pour la plupart dans des écoles françaises ou à l'étranger, défendent le maintien et le renforcement de cette langue, particulièrement dans l'enseignement et dans l'administration.

Langue et économie

- 9 L'importance que revêt la langue dans la réussite professionnelle oblige les futurs chercheurs d'emploi et les centres de formation à répondre à la délicate question de l'adéquation de la formation aux besoins du marché de l'emploi. Dans un rapport de synthèse, le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique (Menesfcrs) marocain relève de nombreux dysfonctionnements au niveau de la stratégie linguistique adoptée par l'école.
- Au niveau des langues d'enseignement, avec un déphasage particulièrement préjudiciable entre le secondaire et le supérieur ;
 - Au niveau de l'enseignement des langues, avec une inadéquation évidente par rapport aux compétences linguistiques recherchées.
- Un test national réalisé en 2006 révèle ainsi que seuls 7 % des élèves de 6e « maîtrisent » l'arabe, et 1 % le français. (Menesfcrs, 2008 : 64)
- 10 L'adéquation entre la formation dispensée au niveau des langues et les besoins du marché relève de la politique éducative mise en place par l'État. Mais la question n'est pas aussi simple dans un pays comme le Maroc, où la présence de plusieurs langues sur le marché se double d'une question sur la légitimité politique et culturelle de cette présence. Hésitant entre une définition de la langue comme vecteur identitaire ou comme outil économique de travail, le Maroc a privilégié l'approche identitaire en se focalisant sur l'arabisation au lieu de suivre la logique du marché du travail largement francophone.

L'efficacité linguistique

- 11 La logique économique donne toujours la primauté à la notion d'efficacité. L'entreprise ne s'embarrasse pas de considérations philosophiques ou idéologiques quand celles-ci entravent sa mission et sa rentabilité. De ce point de vue, le seul élément déterminant pour une entreprise, s'agissant de la langue, se limite au choix rationnel de celle qui offre le plus sur le plan économique. La langue est un outil de production. Elle est valorisée quand elle est rentable, opérationnelle et efficace. Cette logique devrait amener les entreprises et les chercheurs d'emploi à converger vers le même objectif. Comme dans toute transaction commerciale, il faut que l'offre soit adaptée à la demande. Cette vérité est cependant tempérée ou oubliée par la fonction identitaire et culturelle que joue la langue. Sans oublier ces paramètres, il y a toujours un point de rupture où l'ignorance de la règle de l'efficacité devient intenable. Le Maroc a certainement franchi ce point de rupture avec des dizaines de milliers de diplômés chômeurs.
- 12 Plus les langues enseignées répondent aux attentes du marché, plus elles sont économiquement rentables. Toute langue peut ainsi générer des bénéfices matériels ou symboliques. Les bénéfices matériels sont directement liés aux gains financiers que peut procurer la maîtrise de la langue (de meilleurs salaires, par exemple). Les bénéfices symboliques sont de deux types : des bénéfices symboliques identitaires et des bénéfices

symboliques statutaires. Les premiers permettent de situer la personne dans une communauté et une culture, les deuxièmes lui procurent une stature sociale. Il n'est pas exclu que les bénéfices symboliques se traduisent par des bénéfices matériels.

- 13 Selon les auteurs de l'article, il est permis d'affirmer que le bénéfice de l'arabe sur le marché de l'emploi au Maroc, sans être nul parce qu'il y a bien des domaines où il devient même un avantage concurrentiel, reste limité. Son bénéfice symbolique identitaire compense certainement cette perte. Le schéma est inverse pour le français dont le bénéfice identitaire est quasi nul mais son bénéfice matériel est élevé. Cette réalité est due à des raisons historiques et des choix politiques.
- 14 Dans une étude menée par Majdi (2005) auprès de quelques entreprises marocaines, 82 % des personnes sondées affirment utiliser la langue française dans leurs écrits professionnels. Le pourcentage tombe à 34 % quand il s'agit de la communication orale puisque la langue arabe intervient dans ce type de transaction. Quant à la fréquence de l'usage du français, 72 % affirment l'utiliser toujours ou souvent. De même, 72 % (*toujours + souvent*) considèrent que la maîtrise de cette langue est déterminante dans le recrutement des candidats. 72 % des enquêtés considèrent qu'il faudrait utiliser au sein de l'entreprise aussi bien l'arabe que le français. Mais ils sont 28 % à penser que seule la langue française doit être utilisée dans le milieu professionnel. Le plus significatif dans cette enquête est sans doute l'absence de réponse considérant que l'arabe seul peut être utilisé en entreprise.

Le français langue de la réussite

- 15 La réalité historique qui semble avoir donné à la langue française la place qu'elle occupe aujourd'hui au Maroc est renforcée par une très forte implication de la France dans l'économie nationale. La collaboration entre les deux pays se veut officiellement un modèle de partenariat gagnant-gagnant, mais elle ne manque jamais d'être considérée comme un prolongement du colonialisme sur le plan économique.
- 16 Les chiffres donnés par le Ministère des Affaires étrangères français montrent l'importance de la relation économique entre les deux pays. La France est le premier fournisseur du Maroc avec 15,3 % de part de marché. En ce qui concerne les investissements directs étrangers, la France a investi au Maroc, entre 2001 et 2009, une moyenne de 1,1 milliard d'euros par an. 34 entreprises des 40 plus importantes que compte la France sont présentes au royaume⁸.
- 17 Cette forte présence économique de la France se traduit par une valorisation de la langue française. C'est la raison pour laquelle le domaine de l'enseignement reste caractérisé par une présence importante des écoles françaises. Le Maroc compte 30 établissements d'enseignement français qui accueillent près de 28.000 élèves. D'un autre côté, la France reçoit plus de 29.000 étudiants marocains dans ses universités et écoles⁹.
- 18 Tous ces éléments montrent qu'il est plus facile pour quelqu'un qui maîtrise le français de réussir son insertion professionnelle. Ceci ne veut pas dire que les arabophones sont systématiquement exclus du marché du travail, mais leurs chances sont beaucoup plus réduites. Mis à part certains secteurs, comme la justice ou les affaires islamiques, les emplois qualifiés nécessitent souvent une connaissance de la langue française.

- 19 Les étudiants sont-ils conscients de cette réalité ? Quelles sont les raisons qui les poussent à choisir une langue plutôt qu'une autre, quand le choix s'offre à eux ? L'enquête que nous avons menée s'efforce d'apporter des éléments de réponse à ces deux questions.

Présentation de l'enquête

- 20 Nous cherchons par cette étude à identifier et à analyser les motivations des choix entre sections arabophones et francophones chez les étudiants de deux disciplines : droit et journalisme. Ce travail est effectué par le moyen d'une enquête par questionnaire. Elle nous permettra d'identifier les facteurs intervenant dans le choix des langues d'enseignement, de déterminer les tendances optionnelles qui caractérisent ce choix et de définir la valeur et le caractère de chaque langue dans les disciplines universitaires en question. Il s'agit d'une approche qualitative qui permet de comprendre l'attitude et la réaction des étudiants confrontés à un tel choix dans le contexte marocain. Rappelons que le secteur privé présente une opportunité pour les lauréats de ces deux formations. Ceux d'entre eux qui maîtrisent le français peuvent intégrer des entreprises avec des salaires plus élevés que dans les administrations publiques.

L'échantillon

- 21 L'enquête s'est déroulée à la faculté de droit (Aïn Chok) de l'Université Hassan II à Casablanca et à l'Institut supérieur de l'information et de la communication, Isic de Rabat. Les deux établissements sont de taille différente, les modalités pour y accéder et les régimes de formation ne sont pas les mêmes, mais ce sont les seules disciplines qui offrent un enseignement en deux sections linguistiques, arabe et français, et où la question du choix de la langue de formation se pose dès le départ à l'étudiant.
- 22 Le choix de l'échantillon s'est fait d'une manière probabiliste. Les questionnaires, en français et en arabe, ont été proposés aux étudiants des deux disciplines tous niveaux confondus. Les étudiants répondant aux critères de l'enquête se sont portés volontaires pour participer à l'enquête. L'étude prend en considération les résultats issus de l'effectif global des deux disciplines sans pour autant les comparer. Le but est de décrire la relation de l'ensemble des étudiants avec la langue qu'ils ont choisie pour leur formation et d'évaluer leur prise de conscience quant à l'incidence du choix de la langue sur leur insertion professionnelle. Au total, sur 220 questionnaires distribués, 199 réponses ont été retenues¹⁰, dont 106 femmes et 93 hommes. On enregistre 108 réponses chez les étudiants en droit et 91 chez les étudiants en journalisme.

Caractéristiques de la population d'enquête

- 23 Les sections francophones ont répondu massivement avec 120 réponses contre 79 arabophones. La majorité des réponses est enregistrée chez les étudiants de la 2^e année (30,7 %).
- 24 Les données obtenues donnent des indications sur les catégories socio-professionnelles auxquelles appartiennent les parents des membres de l'échantillon. Ces derniers sont issus en majorité de catégories sociales moyennes. 65,90 % des mères sont des femmes au

foyer. Les étudiants semblent appartenir pour la plupart aux milieux cultivés (fonction publique, enseignement et profession libérale).

- 25 Dans leur grande majorité, les enquêtés ont suivi leur scolarité dans des établissements publics. Le choix de l'enseignement supérieur public se fait certainement en fonction du degré de maîtrise des langues. Parmi les formations universitaires (sciences, lettres, mathématiques, sciences juridiques et économie) seules celles du droit et du journalisme offrent un choix de la langue d'enseignement bilingue, en arabe et en français. Les titulaires du baccalauréat série lettres sont majoritairement représentés (58,3 %) suivis des titulaires d'un baccalauréat scientifique (30,7 %) et des baccalauréats économique, mathématique et technique (10 %). Le taux élevé des littéraires s'explique par le fait que le droit et le journalisme sont considérés comme des disciplines littéraires. Les étudiants titulaires des autres séries du bac pensent, pour leur part, qu'il leur sera plus facile de réussir à décrocher un diplôme qui leur donnera l'accès à cette catégorie de métier (juriste ou journaliste) plutôt qu'à une catégorie plus directement en rapport avec leur profil.
- 26 En fait, le développement du paysage de la presse et des médias audiovisuels au Maroc, grâce à la réforme et la libéralisation du secteur médiatique, a donné lieu à une prolifération d'organes de presse et d'entreprises de radio et de télévision publiques et privées qui offrent de très nombreuses opportunités d'emploi aux jeunes journalistes diplômés¹¹. De même, l'État marocain s'est lancé dans une politique d'ouverture économique qui tend à promouvoir les investissements nationaux et étrangers, ainsi que les projets des jeunes promoteurs. Cette politique qui s'est aussi lancée dans les grands chantiers structurants a créé une nouvelle dynamique dans l'ensemble des secteurs productifs qui a été accompagnée par de nombreuses mesures de moralisation¹², de régulation¹³ et restructuration de l'appareil judiciaire¹⁴. Dans ces conditions, la demande en conseillers et experts juridiques est en forte augmentation et assure à ces professions des débouchés sur le marché du travail.
- 27 Les entreprises de presse écrite sont en majorité arabophones avec une présence assez remarquable des organes francophones de qualité surtout de tendance économique¹⁵, tandis que les médias audiovisuels, les plus importants sont bilingues. C'est le cas des trois principales chaînes de télévision : la Snrt, 2M et Médi1TV, et de nombreuses stations de radio.
- 28 Nous savons par notre expérience dans la fonction publique que le métier de juriste au sein de l'administration publique se pratique dans une large mesure en langue arabe, alors que le français est très utilisé dans les entreprises privées et les multinationales. Les salaires des cadres sont nettement supérieurs dans le privé et surtout au sein des multinationales¹⁶.

Motivations pour le choix de la section

- 29 La répartition de l'échantillon selon le choix de la section d'étude montre que la majorité (60,3 %) de l'effectif global suit sa formation en français et seulement 39,7 % en arabe. En fait, cet état ne reflète pas tout à fait la réalité. Car, généralement, les effectifs d'étudiants arabophones dans les établissements d'origine des deux disciplines sont nettement supérieurs¹⁷. Or, si l'échantillon retenu dans l'enquête ne traduit pas cette réalité, c'est que le recrutement des questionnés s'est fait au hasard et que la participation et la réponse aux questionnaires étaient volontaires et libres. Les questionnaires ont été mis à

la disposition des étudiants dans les deux langues (français et arabe) et dans les mêmes conditions. Mais nous avons remarqué que les étudiants francophones ont été plus intéressés par l'étude.

- 30 La raison qui revient le plus souvent (39,7 %) pour justifier le choix de la section d'études est la maîtrise de la langue. En outre, 26,6 % des étudiants interrogés pensent que leur choix leur permet de trouver un emploi et 21,6 % déclarent que leur choix a été dicté par leur formation antérieure. 19,6 % ont suivi le conseil de leurs parents, et 14,1 % veulent améliorer leur capacité d'utilisation de la langue choisie. Par ailleurs, les étudiants croient que ces disciplines doivent tout simplement être enseignées dans la langue de leur choix (13,6 %), mais 10,1 % des questionnés justifient leur choix de la section par la qualité des enseignants y intervenant. Le choix de la section s'est fait d'une manière spontanée, sans réfléchir pour 7 %.
- 31 Les données précédentes, issues de questions où les étudiants pouvaient choisir plus d'une réponse, montrent que le choix de la langue d'enseignement par l'échantillon d'étudiants juristes et journalistes semble se justifier par trois catégories de motivation :
- 32 **Motivation liée aux capacités personnelles des étudiants** : Il s'agit ici d'un choix de la facilité dans la poursuite des études qui repose sur l'utilisation de moyens linguistiques maîtrisés. La majorité des étudiants ne s'aventure pas en optant pour une langue qui ne leur permet pas de mettre toutes les chances de leur côté pour réussir dans les études. Il s'agit là d'une gestion rationnelle des capacités personnelles. Dans ce cas, les étudiants semblent assumer seuls la responsabilité de leur choix.
- 33 **Motivation liée aux exigences du marché de l'emploi** : Les étudiants cherchent à se doter des compétences nécessaires à leur insertion professionnelle. Ils semblent suffisamment conscients de cette articulation entre langue de formation et marché de l'emploi. L'attitude des étudiants dans ces cas paraît relativement réfléchie. Mais cette conscience quant aux exigences du marché de l'emploi, quoique attestée chez les étudiants, n'apparaît pas comme le premier réflexe au moment de choisir les sections de formation.
- 34 **Motivation liée à l'environnement de l'étudiant** : le poids de la scolarité antérieure ainsi que celui de la famille et de l'entourage des étudiants pèsent également sur le choix d'une section. Quoique moindre par rapport aux autres catégories, l'impact de l'environnement conforte, en fait, les choix des étudiants. Ces derniers semblent refuser d'assumer la responsabilité de leur choix, qui devient aussi celui des « autres ». Encore une fois, le choix d'une langue ou d'une section engendre des réticences et des hésitations chez les étudiants. L'intervention de leur environnement constitue pour eux une sorte de soulagement face à cette lourde responsabilité.

Satisfaction par rapport au choix de la section

- 35 Selon les résultats consignés dans le tableau 1, 66,8 % de l'effectif global des étudiants interrogés, en dépit de la difficulté à choisir, déclarent être totalement satisfaits de leur choix de langue d'études et 2 % seulement ne le sont pas du tout. Les étudiants de la section francophone paraissent plus satisfaits de leur choix (71,70 %) que les arabophones (59,50 %). Toutefois, un taux assez élevé est enregistré chez les arabophones partiellement satisfaits (38 %). Ceci montre que le choix du français comme langue d'étude pose moins de réticences que le choix de l'arabe chez les étudiants interrogés.

Tableau 1 - Taux de satisfaction quant au choix de la section

| Êtes-vous satisfait du choix de votre section ? | Section Arabe | Section Française | Total |
|---|---------------|-------------------|----------|
| Totalement satisfait | 59,50 % | 71,70 % | 66,8 % |
| Partiellement satisfait | 38,00 % | 26,70 % | 31,20 % |
| Pas du tout satisfait | 2,50 % | 1,70 % | 2,00 % |
| Total | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |

Représentations sur les implications du choix linguistique dans l'absolu

- 36 Dans le tableau 2, on peut lire que, pour 65,2 % des enquêtés, le choix de la langue française, dans l'absolu, offre plus de débouchés par rapport à la langue arabe (8,1 %), alors que 26,7 % des étudiants interrogés pensent qu'il n'existe pas de différences entre les deux langues pour décrocher un emploi.
- 37 La maîtrise de la langue française toute seule ou en plus de l'arabe constitue un avantage, voire une chance selon l'étudiant. Plusieurs étudiants appartenant à la section arabophone admettent que le français offre plus de chance pour l'emploi, mais ne cherchent pas, pour autant, à changer de section. Est-ce une résignation qui affecterait le moral de l'étudiant et par conséquent ses résultats ? Ou s'agit-il seulement d'une attitude dictée par le déficit linguistique en français ?

Tableau 2 - Choix linguistique qui offre le plus de débouchés, selon les étudiants

| Quelle langue offre le plus de débouchés ? | Effectif | % |
|--|----------|--------|
| Langue française | 129 | 65,2 % |
| Langue arabe | 16 | 8,1 % |
| Pas de différence entre les deux | 53 | 26,7 % |
| Total | 198 | 100 % |

Représentations sur la perception de la valeur de la section choisie

- 38 Les résultats obtenus dans le tableau 3 montrent que 52,5 % des étudiants pensent que la section de leur choix présente effectivement des avantages, mais 23,7 % pensent le contraire, le reste des étudiants, soit 23,7 % aussi, n'en a aucune idée. Encore une fois, cette situation nous paraît très compliquée du fait que plus de 47 % des interrogés ne reconnaissent aucun avantage au choix de section qu'ils ont fait. Ces étudiants font donc

le choix d'une langue / section d'études sans pour autant être sûrs qu'elle leur apporte des avantages.

Tableau 3 - Avantages de la section choisie, selon les étudiants

| La section choisie offre-t-elle des avantages ? | Effectif | % |
|---|----------|--------|
| Oui | 104 | 52,5 % |
| Non | 47 | 23,7 % |
| Ne savent pas | 47 | 23,7 % |
| Total | 198 | 100 % |

- 39 D'après le tableau 4, on peut lire que les étudiants qui ont choisi le français comme langue d'études semblent plus convaincus (83,4 %) du rôle de cette langue dans la réussite de leur insertion professionnelle. L'arabe ne paraît nécessaire que pour 66,3 % des étudiants arabophones. Pour 21,6 % de ces mêmes étudiants, l'arabe constitue juste un moyen de formation ni plus ni moins.

Tableau 4 - Nécessité de la langue choisie pour s'insérer professionnellement

| | Étudiants de la section en arabe | Étudiants de la section en français |
|--------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------|
| Nécessaire | 66,30 % | 83,40 % |
| Importante mais pas nécessaire | 21,60 % | 10,10 % |
| Pas nécessaire du tout | 1,50 % | 1,00 % |
| Sans réponse | 10,6 % | 5,5 % |

Représentations sur les rôles des langues arabe et française

- 40 La langue arabe est présentée essentiellement comme un élément de consécration culturelle et identitaire (65,8 %), alors que la langue française est considérée comme la langue des études, de la formation et du travail. Les deux langues constituent de la même manière un moyen de communication quotidienne en famille ou entre amis. Les étudiants interrogés conçoivent l'arabe comme un moyen d'appartenance et d'intégration sociale, et le français comme un moyen pratique d'intégration professionnelle.

Tableau 5 - Le rôle des langues arabe et française, selon les étudiants

| |
|--------------------------------------|
| Quel rôle joue pour vous la langue ? |
|--------------------------------------|

| | Arabe | Français |
|--|---------|----------|
| Langue de l'identité culturelle | 65,80 % | 25,10 % |
| Langue de la communication quotidienne avec les amis | 43,70 % | 42,70 % |
| Langue utilisée à la maison | 38,70 % | 33,70 % |
| Langue des études et du travail | 36,20 % | 53,30 % |

Conclusion

- 41 En reprenant sous forme synthétique ce que nous avons exprimé lors de l'analyse des résultats de l'enquête, nous pouvons estimer que le choix de la section de formation dépend de trois catégories de motivation. D'abord les compétences linguistiques réelles ou supposées des étudiants constituent un critère essentiel pour la prise de décision. Le pragmatisme semble ainsi le premier principe qui oriente le choix de la section. Ensuite, les exigences du marché de l'emploi représentent un deuxième critère important. La conscience du besoin du marché impose aux étudiants d'aller vers la section qui offre le plus d'avantages. Enfin, l'environnement de l'étudiant semble aussi orienter et expliquer le choix de la section.
- 42 Le rôle, l'apport et la valeur attribués à chaque langue témoignent de la relation et donc de l'attitude manifestée à son égard. Le choix du français comme langue d'études suscite moins de réticences que celui de l'arabe. Pour les interrogés, c'est la langue française qui offre le plus de débouchés par rapport à la langue arabe. Cette dernière est conçue comme un moyen d'appartenance et d'intégration sociale, alors que la langue française est considérée comme un moyen pratique d'intégration professionnelle.
- 43 L'étudiant marocain rencontre certainement des difficultés énormes quand il s'agit pour lui de déterminer sa langue de formation. C'est surtout le cas pour l'étudiant arabophone : quoiqu'il soit suffisamment conscient de la valeur de chaque langue, son choix n'est pas toujours opéré en fonction de ses propres convictions.

BIBLIOGRAPHIE

Behr, I., Hentschel, D., Kauffmann, M. & Kern A. (2007). *Langue, économie, entreprise : le travail des mots*. Paris : Presses Sorbonne nouvelle.

Benzakour, F. (2007). « Langue française et langues locales en terre marocaine : rapports de force et reconstructions identitaires ». *Hérodote*, n° 126. pp. 45-56.

- Benzakour, F. (2008). « Point de vue arabophone sur l'avenir du français ». In Maurais, J., Dumont, P., Klinkenberg, J-M., Maurer, B. & Chardenet, P. (dir.). *L'Avenir du français*. Paris : Editions des archives contemporaines. pp. 241-245.
- Benzakour, F., Gaadi, D. & Queffélec, A. (2000). *Le français au Maroc : lexique et contacts de langues*. Bruxelles : De Boeck.
- Blanchet, P. (2007). « Approches interculturelles et pluralité linguistique ». *Attarbiya wa ttakwine. Revue marocaine de l'éducation et de la formation*, n° 3. pp. 9-18.
- Boukous, A. (1995). *Société, langues et cultures au Maroc, enjeux symboliques*. Série Essais et études n° 8. Rabat : Publication de la faculté des lettres de l'Université Mohamed V.
- Boukous, A. (2007). « Écologie de l'enseignement des langues étrangères ». *Attarbiya wa ttakwine. Revue marocaine de l'éducation et de la formation*, n° 3. pp. 29-39
- Conseil Supérieur de l'Enseignement (2008). *Etat et perspectives du système d'éducation et de formation. Rapport analytique*. vol. 2. Rabat. Disponible en ligne. http://planipolis.iiep.unesco.org/upload/Morocco/Morocco_Premier_rapport_Conseil_Superieur_Enseignement_vol2.pdf
- Corbeil, J-C. (1980). *L'aménagement linguistique du Québec*. Montréal, Guérin éditeur.
- Dahbi, M. (2007). « Les arts de la langue. Ce que toute langue scolaire doit enseigner ». *Attarbiya wa ttakwine. Revue marocaine de l'éducation et de la formation*, n° 3. pp 40-50.
- Dichy, J. (2010). « La polyglossie de l'arabe, illustrée par deux corpus d'époques et de natures différentes : un échange radiophonique syrien et un conte des *Mille et Une Nuits* ». In Bozdemir, M. & Calvet, L-J. (dir). *Politiques linguistiques en Méditerranée*. Paris : Champion. pp. 219-245.
- Dumesnil, P. (1997). « Économie de la langue et langue de l'économie - pour une économie textuelle ». *Texto*. Disponible en ligne. http://www.revue-texto.net/Inedits/Dumesnil_Economie.html
- El Gherbi, E. M. (1993). *Aménagement linguistique et enseignement du français au Maroc*. Meknès : la Voix de Meknès.
- Elimam, A. (2008). « Expressions commune, singularités multiples ». *Synergies Monde*, n° 5. pp. 105-108. Disponible en ligne. <http://ressources-cla.univ-fcomte.fr/gerflint/Monde5/eliman.pdf>
- Grin, F. (2002). *L'économie de la langue et de l'éducation dans la politique d'enseignement des langues*. Strasbourg : Conseil de l'Europe. Disponible en ligne. <http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/source/grinfr.pdf>
- Fassi fihri, A. (2003). *Langue et écologie*. Casablanca : Editions Az-zaman.
- Hagège, c. (2006). *Combat pour le français*. Paris : Odile Jakob.
- Klinkenberg, J-M. (2001). *La langue et le citoyen*. Paris : PUF.
- Laroui, F. (2011). *Le drame linguistique marocain*. Casablanca : Éditions Zellige.
- Laghaout, M. (1995). « L'espace dialectal marocain, sa structure actuelle et son évolution récente ». In *Dialectologie et sciences humaines au Maroc*, Série colloques et séminaires (38). Rabat : Publications de la faculté des lettres et des sciences humaines. pp. 9-42.
- Mabrou, A. (2003). « Le code-switching : manifestation du 'bi- ou semi-linguisme' ? » In Defays, J-M., Delcominette, B., Dumortier, J-L. & Louis, V. (éd). *L'Enseignement du français aux non francophones. Le poids des situations et des politiques linguistiques*, Cortil-Wodon : E.M.E. pp. 181-195.

Mabrou, A. & Mgharfaoui, K. (2011). « L'enseignant (non-) natif entre motivations et représentations. Cas de l'enseignement/apprentissage des langues dans des établissements au Maroc ». In Dervin, F. & Badrinathan, V. (dir.). *L'enseignant non natif : identités et légitimité dans l'enseignement-apprentissage des langues étrangères*. Fernelmont : E.M.E. pp. 265-284.

Majdi, T. (2005). « Place de la langue française dans les PME marocaines : conceptions intériorisées et images associées à son usage. » Disponible en ligne. [http://www.rile-ci.org/articles/article2/Rile 2010.pdf](http://www.rile-ci.org/articles/article2/Rile%202010.pdf)

Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique (Menesfcrs). (2008). *Pour un nouveau souffle de la réforme. Présentation du Programme « NAJAH 2009-2012 ». Rapport de synthèse. Juin 2008*. Disponible en ligne. http://www.ucam.ac.ma/pages/PU/rapports_parcours/rapport_synthese.PDF

Moatassime, A. (2006). *Dialogue de sourds et communication langagière en Méditerranée*. Paris : L'Harmattan.

NOTES

1. L'intérêt pour l'anglais se réduit aux domaines investis par la mondialisation, aux échanges commerciaux et linguistiques à l'échelle internationale.
2. Il est à signaler que cette langue était la langue officielle au Maroc pendant le protectorat (1912-1956). Elle était considérée jusque dans les années 80 comme la première langue étrangère enseignée au Maroc (Recommandations pédagogiques de 1982).
3. Il s'agit du texte qui régit la réforme du système éducatif national adoptée en 2000.
4. F. Benzakour (2007 : 45) parle d'une langue qui, « se vit sous plusieurs variétés : variétés élitaires, français approximatif, idiome en voie d'appropriation et d'intégration ».
5. Le français est une matière principale dans la plupart des concours d'accès aux établissements supérieurs à accès limité : grandes écoles d'ingénieur et de commerce, facultés de médecine, etc.
6. À part peut-être le domaine de la justice où l'arabisation est presque complète et le domaine des finances où le français est très largement utilisé.
7. L'étude menée par M. El Gherbi (1993) a montré que, sur une population de 386 informateurs (dont 235 élèves, 65 enseignants et 86 administratifs) 72,07 % des enquêtés sont contre l'arabisation de l'enseignement scientifique et parmi le personnel administratif représentant un sous-groupe des enquêtés, 80,23% sont pour l'arabisation de l'administration.
8. Chiffres et données extraits du site du Ministère des Affaires étrangères français. http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/maroc_410/france-maroc_1185/index.html (Consulté le 06 juillet 2012).
9. Pour plus d'informations voir le site du Ministère des Affaires étrangères français à l'adresse indiquée précédemment.
10. Les étudiants n'ont pas toujours répondu à toutes les questions, ce qui explique que, parfois, le total des réponses données à une question n'équivaut pas à 199.
11. Pour répondre à cette demande des professionnels des médias, 6 établissements d'enseignement supérieur privé en journalisme ont été créés ces dernières années.
12. Création, le 13 mars 2007, d'une instance nationale de lutte contre la corruption, surtout en milieu d'affaires : l'Instance Centrale de Prévention de la Corruption (Icpc).
13. Création en janvier 2009 d'une instance nationale chargée de réguler la concurrence : le Conseil de la Concurrence.
14. Lancement de la réforme judiciaire : une Haute Instance du dialogue national sur la réforme de la justice a été mise en place par le Roi le 8 mai 2012.

15. Selon les données officielles en ligne, il apparaît que « Sur les 618 titres édités, on dénombre 26 quotidiens, 254 mensuels, 136 hebdomadaires, 78 bimensuels, 51 périodiques et 73 publications à périodicité non régulière ». Le gros des publications marocaines paraît dans les langues arabe et française avec 448 titres pour la première et 164 pour la seconde. Mais la langue amazighe commence aussi à se frayer son chemin dans le domaine avec cinq publications, suivie de l'espagnol avec une publication. Données extraites du *Portail national du Maroc* en ligne : <http://www.maroc.ma/PortailInst/Fr/MenuGauche/Soci%C3%A9t%C3%A9+et+culture/M%C3%A9dias+et+communication/Le+secteur+de+la+presse+%C3%A9crite.htm> (Consulté le 6 juillet 2012)
16. Lire à ce propos l'article de Brahim Habriche : "Salaires des cadres : les tendances 2011" dans l'hebdomadaire *La vie éco* du 22 mars 2012.
17. L'effectif des étudiants en 1^{ère} année à la Faculté de droit d'Ain Chok à Casablanca s'élève à environ 1250 dont 450 francisants seulement.

RÉSUMÉS

Le français au Maroc est étroitement lié au progrès scientifique et technologique, à la modernité et à la réussite professionnelle. Il représente pour la langue arabe une rivale de taille sur le marché de l'emploi. Or l'école marocaine ne considère pas la question linguistique d'un simple point de vue fonctionnel. Elle se pose aussi comme le défenseur du patrimoine culturel et identitaire représenté par la langue arabe. En offrant des formations similaires dans les deux langues dans certaines sections, l'école marocaine met en avant l'opposition entre l'emploi et l'identité. L'enquête que nous avons menée nous le montre.

French in Morocco is closely related to scientific and technological progress, modernity and professional success. It is a very serious rival to Arabic on the job market. French remains the language of work, economics and business. Mastery of French offers a huge competitive advantage. However, the Moroccan school system does not handle the language issue merely from a functional point of view. Its mission is not only to train for employment but also to protect a fundamental cultural heritage and identity represented by Arabic. By providing similar training in both languages in some programs, the Moroccan university system highlights the contrast between employment and identity. The survey we conducted shows that.

INDEX

Mots-clés : enseignement supérieur, formation-emploi, langue-enseignement, plurilinguisme

Keywords : higher education, employment and training, language learning, multilingualism

AUTEURS

ABDELLATIF BENSFIA

Institut Supérieur de l'Information et de la Communication, Rabat, Maroc

Abdellatif Bensfia est enseignant-chercheur à l'Institut supérieur de l'information et de la communication de Rabat au Maroc. Lauréat de l'Institut supérieur de journalisme de Rabat, il est

docteur en sociologie de l'information et de la communication de l'Université de Paris VII – Denis Diderot. Professeur de communication des organisations et des médias, il est aussi auteur de nombreux articles et études portant sur les médias dans l'espace public. Abdellatif Bensfia est également consultant en stratégie de communication institutionnelle et médiatique auprès des départements gouvernementaux marocains et des ONG nationales et internationales.

Courriel : abensf@yahoo.fr

Toile : <http://www.savoirsenpartage.auf.org/chercheurs/5135/>

ABDELOUAHED MABROUR

Université Chouaïb Doukkali, El Jadida, Maroc

Abdelouahed Mabrou est professeur à l'Université Chouaïb Doukkali d'El Jadida (Maroc). Il dirige le laboratoire d'études et de recherches sur l'interculturel (Unité de Recherche Associée au Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique - Urac 57). Responsable de la formation doctorale « Représentations (inter)culturelles : langue, littérature et Art », il a dirigé (et dirige) des thèses sur les politiques linguistiques, les contacts de langues, l'enseignement du français au Maroc. Abdelouahed Mabrou exerce des responsabilités dans plusieurs instances de la francophonie (AUF, RFS). Ses publications s'inscrivent dans le cadre de la stylistique linguistique, de la didactique du FLE et de la sociolinguistique.

Courriel : abdelmabrou@yahoo.fr

Toile : <http://www.savoirsenpartage.auf.org/chercheurs/814/>

KHALIL MGHARFAOUI

Université Chouaïb Doukkali, El Jadida, Maroc

Khalil Mgharfaoui est professeur habilité de linguistique, didactique et communication. Titulaire d'un doctorat en sciences du langage de l'Université de Nancy, il enseigne actuellement à l'Université Chouaïb Doukkali d'El Jadida. Membre du laboratoire Leric, il est aussi responsable du projet de la Promotion de la langue maternelle arabe de la Fondation Zakoura. Conseiller de plusieurs rédactions et chroniqueur journalistique, il a publié plusieurs articles dans les journaux et magazines marocains. Il est aussi auteur de plusieurs articles scientifiques portant sur l'enseignement des langues.

Courriel : mgharfaoui@gmail.com